

presto Protection des bornes de batterie

Fiche Technique



Le spray protecteur de bornes de batterie presto protège les contacts électriques et les bornes de batterie contre l'oxydation et la corrosion. La cire bleue assure un flux constant d'électricité et empêche les fuites et les pertes de tension. Elle prolonge la durée de vie des batteries et empêche les dommages causés par l'acide. Bonne compatibilité avec les plastiques.

Applications : bornes de batterie, supports de batterie,

bornes, câbles de terre

N° comm.: 157059, 429989

Qualité & propriétés

Prévention à long terme contre la corrosion et l'oxydation
Prolonge la durée de vie des batteries
Réduit les courants de fuite
Allumage sûr et éclairage lumineux
Effet isolant
Réduit la résistance de contact
Prévient les dommages causés par l'acide

Données physiques & chimiques

Base: Résine spéciale Nom de la couleur: bleu

Supports: electrical contacts and battery terminals Température de fonctionnement minimale: 5 °C Température de fonctionnement maximale: 30 °C

Point d'inflammabilité: n.a. Stabilité de stockage: 10 années Contenu:

∘ 400 ML

• 150 MI

Mode d'emploi

Amener la bombe aérosol à température ambiante. Température de fonctionnement entre 5° et 30 °C. Agiter vigoureusement le bidon avant utilisation. Les pièces à protéger doivent être propres et sèches.

Pulvériser une fine couche de protection pour bornes de batterie sur les pièces à traiter.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Juillet 31, 2025 - Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.